

Affaires Juridiques

**Le Maire de Sannois,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-22, L 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique, articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

**Vu** la délibération n°2026/18 du 27 mars 2026 du Conseil municipal portant délégation d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

**Vu** l'arrêté n°2026/20 du 07 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

**Considérant** la création d'une brigade de véhicules à deux roues au sein du service de la police municipale,

**Considérant** qu'il y a lieu d'établir un marché public de Fournitures n°26018 ayant pour objet l'achat de deux véhicules motorisés à deux roues à destination du service de la police municipale,

**DECIDE :**

**Article 1 : de confier** le marché n° 26018 de Fournitures à :

Décision n°	Attributaire	Objet	Montant
2026/59	MIC CONFLANS MOTO 78700 CONFLANS STE HONORINE	Marché 26018 : Achat de deux véhicules motorisés à deux roues à destination de la Police Municipale	29 836,00 € TTC

**Article 2 : de signer** le marché mentionné à l'article 1.

**Article 3 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex, par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

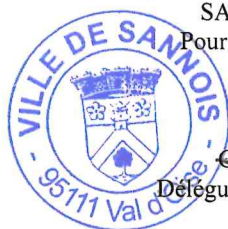
**Article 4 :** La Directrice Générale des Services de la Ville de Sannois et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 27 mars 2026 Sannois, le 21 mai 2026

Pour le Maire et par délégation  
**Laetitia MARTIN**

Conseillère municipale  
Déléguée à la Commande Publique



Exécutoire en vertu de l'article L. 2131-1 DU CGCT

A.R. du 29 mai 2026

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20260521 - DC2026-59cc

Publiée le 29 mai 2026